



Location meublé, contrat EDF

Par **Mintrot Jerome**, le **26/04/2018** à **10:15**

Bonjour.

J'ai loué un studio meublé d'où je suis parti avant la fin du bail pour cause de santé.

1 mois plus tard, le propriétaire m'envoie un mail m'informant que l'électricité a été coupée dans le studio, de nouveau occupé par une dame assez âgée. Il me demande de lui fournir le contrat EDF comme preuve, car apparemment la personne présente a fait le nécessaire.

Le problème, c'est que je n'ai pas souscrit de contrat, pensant que dans les meublés, l'électricité était comprise dans les charges. A l'état des lieux d'entrée, il ne me l'a pas stipulé, ni sur le contrat. Pourtant, il a relevé le compteur à l'entrée et à la sortie et m'a affirmé à la suite que lui-même avait résilié le contrat EDF.

Est-ce que c'est son droit, ou est-ce moi qui est omis de prendre un abonnement EDF ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **26/04/2018** à **13:05**

Bonjour,

J'avoue ne pas comprendre le problème...

Vous dites que vous n'êtes plus dans le logement et qu'un nouveau locataire y est. Donc si l'électricité a été coupée, c'est que ce nouveau locataire n'a pas souscrit d'abonnement, cela ne vous concerne pas !

Par **Mintrot Jerome**, le **26/04/2018** à **15:06**

Oui, cela confirme ce que je pensais. Merci de votre réponse.

Je crois que le propriétaire essaie de me faire porter le chapeau, pour peut-être essayer de récupérer quelque chose. En tous les cas, comme vous dites, cela ne me concerne plus.

Cordialement.